



Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile

Plus que jamais, le rendez-vous national d'un secteur au cœur de la création d'emplois

Les 14 et 15 novembre 2017, Porte de Versailles, Paris

2,7 millions de Français ont bénéficié de services à la personne¹
L'effectif global des intervenants au domicile des particuliers est estimé à 1,23 million de personnes²
3,4 millions de particuliers employeurs³
160 000 nouveaux postes d'aide à domicile créés⁴
36 195 structures agréées⁵

Depuis 2007, le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est le rendez-vous annuel du secteur. Lieu d'échanges de tous les acteurs, particuliers et professionnels, qui contribuent au mieux vivre à domicile, le salon accueille cette année 16 000 visiteurs et 150 exposants. Pendant 2 jours, les particuliers y trouvent les aides qui simplifient leur quotidien et s'informent sur le statut de particulier-employeur. Les professionnels viennent pour faire progresser la qualité de leurs prestations et développer leur activité. Les intervenants rencontrent leurs futurs employeurs et découvrent des opportunités de carrière. Tous se renseignent sur leurs droits et devoirs et 6 mois après les élections, peuvent également faire le point sur les nouveautés réglementaires et législatives impactant le secteur.

4 évolutions récentes du secteur

- **La « convention cadre sur l'accompagnement à domicile »** : Signée le 31 mai 2017 par l'ADF (Assemblée des départements de France) et la FEPEM, cette convention a pour objectif d'encourager, d'encadrer et de développer l'emploi à domicile (emploi direct et mandataire).
- **Le « contrat de filière des services à la personne »** : Signé le 23 février 2017, ce contrat a pour objectif de « simplifier et harmoniser les dispositifs de soutien afin de permettre à la filière de se développer, accroître l'attractivité et l'emploi et mettre en place une stratégie qualité pour accompagner une demande croissante ».
- **La 1ère convention de prise en compte du handicap** dans les services à la personne : Signée en novembre 2016 par la FESP et l'Agefiph, cette convention a pour objectif de favoriser l'emploi et la professionnalisation des personnes en situation de handicap.
- **L'inscription législative du statut de particulier employeur dans le Code du travail** offre, depuis juillet 2016, davantage de lisibilité et de sécurité à la relation employée / employeur.

¹ Source : [Direction Générale des Entreprises](http://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-des-services-personne) (DGE) en 2014, Dares, base de données Nova (<http://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-des-services-personne>)

² Source : Les services à la personne en 2015 – Darès Résultats – Février 2017 (au 2^{ème} trimestre 2015). Le nombre d'intervenants employés par des particuliers s'établit à 915 000. Les organismes prestataires emploient plus de 415 000 intervenants.

³ Source : Acoess Stat N°242 - Janvier 2017

⁴ Source : Les métiers en 2022 – France Stratégie – Darès – Avril 2015 (Sur la période 2012-2022)

⁵ Source : Direction Générale des Entreprises (DGE) au 1^{er} janvier 2017

ADESSADOMICILE, l'ADMR, la FNAAFP/CSF et UNA, les 4 fédérations nationales d'associations d'aide et de soins à domicile se sont mobilisées et ont lancé ensemble, pour la 1ère fois et avant l'été, une grande campagne de recrutement nationale, baptisée « Mettons du cœur à l'emploi » avec des milliers de postes à pourvoir en CDI et CDD.

Les bonnes raisons de visiter le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2017

Pour les particuliers et les aidants familiaux : tous les services pour les aider, eux et leurs proches

- **Découvrir tous les services qui peuvent les aider au quotidien** (de la garde d'enfants à l'assistance aux personnes âgées en passant par les prestations de ménage et de soutien scolaire...)
- **Obtenir des réponses personnalisées**, notamment concernant les aides et financements.
- **Faire le plein de conseils** pour bien vieillir et rester autonome le plus longtemps possible.
- **Tout comprendre sur le statut du particulier-employeur.**

Focus sur l'emploi à domicile : Avec le **Forum Emploi à domicile**, les particuliers trouvent des conseils pratiques auprès des experts pour recruter et gérer la relation avec un intervenant. Ils profitent également d'un programme de micro-conférences dédié.

Focus sur l'hébergement pour les seniors : Au sein du **Village Résidences senior et EHPAD (ex-Solulo)**, les familles, les seniors et leurs proches peuvent faire le point sur les solutions d'hébergement pour les personnes âgées, dépendantes ou non.

Focus sur les aidants familiaux : Au sein du **Village de l'Aide aux aidants**, les associations et spécialistes soutiennent les aidants familiaux et les orientent dans les démarches qui allègent leur quotidien.

Focus sur les innovations qui facilitent le quotidien à domicile : Au sein du **Village du Mieux Vivre**, espace de convergence entre les solutions d'aujourd'hui et de demain, les visiteurs découvrent les innovations pour une maison connectée, adaptée et sécurisée.



2,7 millions de Français ont bénéficié de services à la personne⁶

19,6% de la population résidant en France avait 65 ans ou plus en 2016, elle sera 20,9% en 2020 et 26% en 2040 (soit une hausse de 6 points en 24 ans)⁷.

4,3 millions de français aident une personne âgée à domicile⁸.

3,4 millions de particuliers employeurs⁹

Pour les créateurs & dirigeants de structures agréées : toutes les solutions pour créer/développer leur activité.

- **S'informer et se former auprès des experts pour anticiper les évolutions du secteur.**
- Les dirigeants, responsables des fédérations professionnelles et responsables opérationnels des collectivités territoriales, **découvrent les offres et les tendances du secteur pour mieux orienter les bénéficiaires.**

⁶ Source : Direction générale des Entreprises (DGE) en 2014, Dares, base de données Nova (<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-cles-services-personne>)

⁷ Source : Ined

⁸ Source : <http://www.gouvernement.fr/action/l-adaptation-de-la-societe-au-vieillessement>

⁹ Source : Acoess Stat N°242 - Janvier 2017

- **Les candidats à la franchise** évaluent les opportunités du secteur et **rencontrent les dirigeants de 25 franchises.**



Les services à la personne représentent 1% du PIB¹⁰.

Le secteur continue de se développer : 36 195 structures sont agréées, soit près de + 10% en 1 an¹¹.

En 2015, plus de 371 millions d'heures ont été rémunérées par des organismes prestataires : près de 208 millions par des associations, plus de 126 millions par des entreprises privées et près de 37 millions par des organismes publics¹².

Pour comparer, 438 millions d'heures d'intervention ont été directement payées par les particuliers-employeurs¹².

Pour les salariés et futurs salariés : rencontrer leur futur(s) employeur(s)

- **Les salariés et futurs salariés découvrent les offres d'emploi à domicile entre particuliers au sein du village de l'Emploi à domicile (www.particulieremploi.fr).**
- **Les structures proposent** dans leurs bureaux de recrutement près de 5 000 emplois pendant 2 jours.
- **Des experts les guident sur les métiers** et les possibilités de carrière du secteur.
- Les salariés trouvent au salon **toutes les informations et conseils sur leurs droits et devoirs.**

Focus sur l'emploi à domicile : Au sein du Village de l'Emploi à domicile, les experts orientent les futurs intervenants dans leur recherche de formation ou d'emploi à domicile et conseillent les intervenants dans leur relation avec un particulier-employeur. Salariés ou futurs salariés profitent également d'un programme de micro-conférences dédié.



Sur la période 2012-2022, le secteur va connaître 350 000 créations nettes d'emplois¹³ non délocalisables.

Sur la même période, 160 000 nouveaux postes d'aide à domicile seront créés (soit une hausse de 2,6% en moyenne chaque année), faisant de ce secteur le plus créateur d'emplois en France¹⁴.

L'effectif global des intervenants au domicile des particuliers est estimé à 1,23 million de personnes¹⁵.

2 temps forts du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile

- **Le Colloque de la Direction Générale des Entreprises (DGE)**, le 14 novembre, axé sur les thèmes des métiers et de la professionnalisation, d'une part et du numérique, d'autre part.
- **Le Colloque de l'emploi à domicile**, organisé par la FEPEM, IPERIA et leurs partenaires le 15 novembre, permet de comprendre les enjeux économiques et sociaux du secteur.

¹⁰ Source : DGE – La DGE & vous – Spécial SAP – Janvier 2017

¹¹ Source : DGE/Nova - 33 100 structures au 1^{er} janvier 2016

¹² Source : Darès Résultats – Les services à la personne en 2015 – Février 2017

¹³ Source : Les métiers en 2022 – France Stratégie – Darès – Avril 2015 (pour les métiers d'aides à domicile, aides-soignants et infirmiers)

¹⁴ Source : Les métiers en 2022 – France Stratégie – Darès – Avril 2015

¹⁵ Source : Les services à la personne en 2015 – Darès Résultats – Février 2017 (au 2^{ème} trimestre 2015). Le nombre d'intervenants employés par des particuliers s'établit à 915 000. Les organismes prestataires emploient plus de 415 000 intervenants.

A propos du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile

Organisé par en Personne Expo, le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est l'événement national du secteur.

Les 14 et 15 novembre 2017, Porte de Versailles -Paris.

Invitation gratuite sur www.salon-services-personne.com, entrée payante sur place (16€ pour deux personnes)

Contact presse

Caroline Fichera – caroline@presse-enpersonne-expo.com – 01 47 61 49 33

Même lieu, mêmes dates :

Silver Economy Expo, le salon professionnel des services et technologies pour les seniors.

La 5ème édition **favorise les synergies entre tous les acteurs** professionnels publics et privés concernés par les seniors, actifs ou retraités, en bonne santé ou dépendants.